

Syngenta France SAS

1 avenue des Près
CS 10537
78286 Guyancourt cedex
Tel: +33 1 39 42 20 00
Fax: +33 1 39 42 21 88

www.syngenta.fr

Contact médias:

Glaïeul Mamaghani
Responsable communication externe
+33 1 39 42 20 96
+33 6 43 45 79 08



communiqué de presse

Mas Merlet, le 12 juillet 2016

Lancement d'une première solution de biocontrôle Syngenta France pour les légumes sous serre et la vigne

- **Réduit les applications de produits phytosanitaires conventionnels et biologiques de 20 à 50 %.**

Syngenta France lance sa première solution de biocontrôle efficace sur le mildiou et l'oïdium, principales maladies des productions légumières et de la viticulture.

Cette solution permettra aux producteurs d'entrer de plein pied dans de nouveaux schémas de protection des cultures en réduisant les applications de produits phytosanitaires conventionnels de 20 à 50 %, et d'autant l'utilisation du cuivre en production biologique. Elle bénéficiera du Nodu Vert biocontrôle du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des forêts.

« Syngenta sert toutes les agricultures et cette nouvelle solution représente une véritable percée en matière de protection des plantes sur deux cultures phare en France : les légumes sous serre et la vigne », a expliqué Denis Tardit, Président de Syngenta France.

Composées d'oligosaccharides (fragment de sucre) qui sont issus de pectine de fruits et de carapaces de crustacés, cette solution est une évolution naturelle de l'offre de Syngenta qui comporte des produits à base de soufre homologués en production biologique, Thiovit® Jet Microbilles, et prépare un nouveau produit à base de cuivre, utilisables en agriculture biologique.

Cette offre amorce une orientation nouvelle pour le groupe qui prévoit d'apporter d'autres innovations de biocontrôle dans les cinq années à venir.

La solution est homologuée sur légumes sous serre (Bastid®¹ / Blason®¹) et sera donc disponible sur le marché d'ici la fin de l'année. Son homologation sur vigne dans les prochains mois devrait la rendre disponible pour les viticulteurs en 2017.

Syngenta est une entreprise leader dans le secteur de l'agriculture qui aide à améliorer la sécurité alimentaire dans le monde en permettant à des millions d'agriculteurs de faire un meilleur usage des ressources naturelles disponibles. Par nos capacités scientifiques de

premier plan et nos solutions novatrices pour les cultures, nos 28 000 collaborateurs œuvrent dans plus de 90 pays pour transformer la manière de cultiver les plantes. Nous nous engageons à prévenir la dégradation des sols, améliorer la biodiversité et revitaliser les communautés rurales. Pour en savoir plus, consultez www.syngenta.com et www.goodgrowthplan.com. Suivez-nous sur Twitter® à l'adresse www.twitter.com/Syngenta

Mentions société

Syngenta France SAS - 12, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros.
RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832
N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.
Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées* : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr (*nouveau catalogue des usages).

Mentions légales

THIOVIT® JET MICROBILLES - AMM N° 2000018 - Composition : 80 % soufre micronisé EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Spe3 Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres pour les usages sur vigne, houblon, pépinières et papayer et de 20 mètres pour les usages sur vergers et manguier par rapport à la zone non cultivée adjacente. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
® Marque enregistrée d'une société du groupe Syngenta

BASTID® et BLASON® - AMM N° 2150479 - Composition : 12.5 g/l COS-OGA * - Non Classé -
® marques déposées par JOUFFRAY-DRILLAUD et * substance active d'origine FytoFend.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Avertissement concernant les déclarations prospectives :

Ce document contient des déclarations prospectives reconnaissables par l'emploi de verbes au futur et au conditionnel, ou de termes et expressions impliquant une projection dans le futur. De telles déclarations impliquent des risques et incertitudes susceptibles de déboucher sur des résultats sensiblement différents de ceux annoncés. Pour de plus amples informations sur ces risques et incertitudes ainsi que sur d'autres facteurs de risque, nous vous invitons à consulter le dossier soumis par Syngenta à la Commission des titres et des changes des États-Unis (Securities and Exchange Commission) et accessible au public. Syngenta n'a aucune obligation de mettre à jour ses déclarations prospectives de manière à refléter les résultats réels, les changements de prévisions ou d'autres facteurs. Ce document ne constitue pas une offre de vente ou d'émission, ni une invitation à vendre ou à émettre, ni un élément d'une telle offre ou invitation, ni non plus une sollicitation d'offres d'acquisition ou de souscriptions d'actions ordinaires de Syngenta AG ou Syngenta ADS, pas plus qu'il ne doit servir de fondement ou être considéré comme probant dans le cadre de quelconques contrats à cet effet.

